## Fiche de sécurité selon annex II de la directive 1907/2006/CEE et Ochim (CH)

Etabli:	17.12.2008	exprimé le:	08.03.2010		
Produit:	Engrais solide				
1. Nom du produit	Nom commercial:	Geistlich Fumier de poule			
i. Nom au produit	Utilisation:	Fumure			
l'entreprise	_	AG, CH-3257 Grossaffoltern.	Tel.: 032 389 10 10		
Information:	Labor	info@hauert.com	Tel.: 032 389 10 10		
Intoxications:	Centre Suisse d' Info	rmation Toxicologique	Tel.: 044 251 66 66		
Cas d' urgence:	Centre Suisse d' Info	Centre Suisse d' Information Toxicologique Tel.: 145			
2. Dangers éventuels:	Classification:				
i bangoro ovontacio.	Ne constitue pas une préparation dangereus au sens de directives 67/548/EWG ou1999/45/CE				
3. Caractérisation des	Composition:				
substances	substances organiques inertes de provenance animale et/ou végétale.				
	0 " 1				
	Contient:	Caractérisation *)	%		
	*) Si des phrases R sont mentionnées, voir sous pt. 16.				
4. Mesures de premier					
secours	En cas d'inhalation de substances issues de la décomposition thermique des produits: Repos, air frais.				
5. Mesures de lutte					
contre l'incendie	Moyens d' extinction appropriés: Eau, resp. Adapter aux mesures d' extinction à l' environement.				
	Ne pas respirer les gaz qui se dégagent. Equipement de protection spécial: masque hermétique.				
	Equipement de prote	ction special: masque nermetique.			
	N	. (1)			
6. Mesures à prendre en cas de libération inopinée					
ous de liberation mopilice	Addies indications. The	s pas versor dans les sours à sad où les carraitsations.			
7. Manipulation et	Manipulation: aucune mesure particulière à prendre en cas de manipulation correcte.				
stockage		Seuils quantitatifs selon OPAM: aucun Classe de stockage: 10 - 13			
	Ciasse de stockage:	10 - 13			
8. Exposition et					
équipement personnel de protection	Mesures générales d	le protection: observer les mesures habituelles de protection	on relatives a manipulation de produits chimiq		
as protection					
	\/ <b>\\</b>   <b>\</b>		10 mg/m3		

4007.Geistlich Hühnermist 180810.xls Page 1 von 2

10 mg/m3

VME:

## Fiche de sécurité selon annex II de la directive 1907/2006/CEE et Ochim (CH)

Etabli:	17.12.2008	exprimé le:	08.03.2010	
Produit:	Engrais solide	·		
9. Propriétés physiques	Forme:	Pellets / granulé		
et chimiques	Couleur:	brun		
	Solubilité:	contient des particules solubles dans l'eau.		
	рН:	6.0 - 7.5		
10. Stabilité et réactivité	Stable dans les condi	Stable dans les conditions recommandées de stockage.		
11. Toxicologie	Toxicité aiguë: LD50/ En cas de l' ingestion		> 5000 mg/kg	
	Nausées, vomisseme			
12. Ecologie	· ·	es cours d' eau ou les canalisations. oquer l' eutrohisation des eaux.		
13. Elimination		grais selon les normes de dosage et d'utilisation. ssi avec les déchets urbains.		
14. Transport	Ne constitue pas une	e marchandise à risque au sens de l'Ordonnance sur les transports ADR / SDR.		
15. Directives	Directives nationales (CH); ORRChim Annexe 2.6; Ochim et OPAM (voir Pt. 7)  Respecter les mesures de sécurité habituelles régissant la manipulation des produits chimiques.			
	Désignation: Désignation selon les directives CE: pas de désignation obligatoire.  Classement propre: CEA: PN4 / R-phrase: aucun / RFA / WGK (D/CH): aucune classification  Phrases R et S: Aucun phrases R et S			

**16. Autres informations** Texte phrases R mentionnées sous art. 3.: Aucun

Les indications mentionnées ci-dessus sont données en l'état actuel de nos connaissances et ne garantissent pas les propriétés du produit.

L'utilisateur du produit est tenu de respecter les lois et dispositions existantes.

4007.Geistlich Hühnermist 180810.xls Page 2 von 2